

espèces de sauts de carpe en produisant un petit bruit sec. Voici ce qu'en dit M. l'abbé Provancher, dans son *Verger et Potager* :

" *Les taupins.*—Le taupin, *Elater*, est un insecte qui appartient à l'ordre des Coléoptères, que le vulgaire désigne ordinairement par le nom de *barbeau*. De 6 à 7 lignes environ de longueur, il a, comme tous les autres individus de cet ordre, quatre ailes, dont les deux supérieures ou élytres sont dures et écailleuses, et les deux inférieures membranées et réticulées. Il est d'un brun sale dans toutes ses parties, et joint de la faculté de sauter et de s'élever en l'air lorsqu'il est sur le dos pour se remettre sur ses pieds; c'est au moyen de la singulière construction de son thorax qu'il peut exécuter ces sauts. C'est seulement à l'état d'insecte parfait que le taupin est à craindre, car à l'état de larve, il ne se trouve que dans la terre ou les bois en état de décomposition. Mais à l'état parfait on le trouve souvent occupé à ronger les jeunes pousse sur les arbres et plus souvent encore les parties intérieures des fleurs. J'ai souvent vu les taupins en telle quantité sur des pommiers nains dans mon jardin, qu'on avait peine à en distinguer les fleurs, et que souvent on en trouve jusqu'à 4 et 5 dans la même fleur. On conçoit qu'une fois les organes générateurs de la fleur, étamines ou pistils, blessés ou enlevés, la fécondation devient impossible et par conséquent la fructification ne peut avoir lieu.

" Si l'on veut sauver quelques fruits, il faut donc à plusieurs reprises, chaque jour, faire une chasse vigoureuse à cet ennemi. Comme l'insecte est alors sur l'arbre et qu'il est très-lourd dans ses mouvements, on étendra des draps au dessous de chaque arbre et on l'y fera facilement tomber en les secouant, par un moindre mouvement de l'arbre il se laisse aussitôt choir sur le sol, pour y chercher quelque crevasse afin de s'y cacher, ou pour y demeurer dans un état d'immobilité qui ne permet qu'avec peine de le distinguer des petites mottes qui l'entourent. Une fois en votre possession vous allez de suite les brûler ou les échauder, car si vous vous contentez de les écraser seulement, les œufs des femelles déjà fécondées pourraient tout de même éclore plus tard et multiplier la race.

" La famille des *Étalérides* ou taupins nous offre un grand nombre d'espèce en Canada, mais je n'en ai pas pris d'autres sur les fleurs que des mâles du *Corymbites cylindriciformis*. On donne généralement à ces insectes les noms vulgaires de *sautereaux*, *casse-têtes*, etc.

(A suivre.)

#### Exposition Provinciale de Québec.

L'exposition provinciale de Québec aura lieu à Québec, les 18, 19, 20, et 21 de septembre prochain.

Depuis déjà quelques mois MM. les Membres du Conseil d'agriculture qui ont été chargés d'organiser cette exposition ont été activement à l'œuvre pour en assurer le succès; ce succès cependant ne saurait être complet, si MM. les Membres du Comité d'organisation n'étaient secondés dans cette œuvre de première importance pour les cultivateurs, par ceux qui sont en état de contribuer à augmenter le nombre d'exposants. Les secrétaires de nos sociétés d'agriculture devraient faire une propagande vigilante afin d'inviter le plus grand nombre des cultivateurs qui ont des produits qui pourraient figurer avec avantage à les transporter sur les lieux de l'exposition; leur faisant aussi comprendre l'intérêt qu'il y aurait pour eux d'exposer leurs pro-

duits agricoles, non-seulement au point de vue personnel, pour l'unique but d'obtenir des prix; mais encore au point des intérêts de localité, et de la province en général, parce que non-seulement les cultivateurs d'un comté, d'un district ou d'une province sont appelés à concourir à cette exposition, mais que de plus ce concours est ouvert au monde entier. Les cultivateurs de même que les industriels doivent y figurer avec avantage, si l'on veut, en faisant connaître la richesse de notre pays et l'industrie de ses habitants, nous assurer un marché avantageux. C'est en faisant connaître nos produits agricoles aux milliers d'étrangers qui se rendront à l'Exposition, que nous nous créons une réputation pouvant nous amener à de plus fréquents rapports commerciaux avec les fabricants étrangers.

N'allons pas nous jalouser, comme on l'a insinué dans quelques journaux, parce que cette exposition a lieu à un endroit plutôt qu'à un autre; personne ne peut trouver à redire que cette exposition se tienna alternativement à Montréal et à Québec; l'esprit de clocher, susceptible d'aucun bon résultat, ne peut donner cause qu'à de graves injustices. Nous en avons déjà vu de nombreux exemples qui doivent être suffisants pour nous faire comprendre que dans les choses de première importance telle que celle d'une exposition, chacun doit faire le sacrifice de ses affections de localité, dans l'intérêt du plus grand nombre, sans chercher dans les plus minimes détails de l'organisation d'une exposition, pour en entraver le succès. Nous aimons à signaler ces faits, parce qu'ils se renouvellent que trop souvent. S'il y en a qui oublient leurs devoirs, qu'ils soient dignes de mépris; mais n'allons pas pour cela compromettre le succès d'une œuvre de bien et appelée à rendre de grands services à l'agriculture. Que chacun donc se mette à l'œuvre pour assurer le succès de notre Exposition Provinciale.

Pour l'information de nos lecteurs, nous publions en entier le règlement concernant cette Exposition Provinciale. Pour tout autre renseignement, on pourra s'adresser à G. L. Bellet, secrétaire du Conseil d'agriculture à Montréal; à J. Ed. De Blois, écrivain à Québec; ou aux Secrétaires des Sociétés d'agriculture.

#### RÈGLES ET RÈGLEMENTS.

##### Entrées.

1. Toutes les entrées devront être faites sur des formules imprimées, qu'on pourra se procurer gratuitement du secrétaire du Conseil d'agriculture ou du secrétaire du conseil des arts et manufactures et des secrétaires des sociétés d'agriculture. Ces formules devront être remplies et signées par chaque exposant qui devra les transmettre avec un dollar, à Montréal à l'un ou l'autre des secrétaires M. Geo. Leclerc ou M. S. C. Stevenson, ou au président du comité à Québec, M. E. J. DeBlois.

##### Chevaux, Bêtes à cornes, Cochons, Moutons et Volailles.

2. Les entrées de ces différentes classes devront être faites sur des formules mentionnées plus haut et envoyées avec la souscription d'une piastre, le ou avant samedi, 1er septembre.

3. Dans la classe des chevaux ou bêtes à cornes "de races pures" l'exposant devra envoyer, avec l'entrée, la *généalogie dûment certifiée* de l'animal exposé. On ne permettra à aucun animal de concourir comme "pur sang" sans un certificat régulier tiré du *American ou Canadian "Herd or Stud Book"* ou sans preuve satisfaisante que tel animal descend directement de telle race. Dans la classe des Durhams et Ayrshires aucun animal ne pourra concourir sans un *pedigré* enregistré dans le "*Herd Book*" anglais, américain ou canadien. Aucun animal ne pourra concourir dans plus d'une section.

4. Les animaux pour l'élevage ne devront pas être exhibés dans les conditions d'un engraissement excessif et les juges recevront instruction de n'accorder aucun prix aux animaux ainsi nourris.